# Solidarité PAYSANS LORRAINE

# **SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE**

Lettre n°18 - Mars 2023

#### VENEZ FETER NOS 30 ANS

**Oui, le 10 juin,** sur la ferme du lycée agricole de Pixerécourt, nous allons fêter nos 30 ans, avec des partenaires qui soutiennent notre action!

C'était en 1993, dans les Vosges, Louis avec un groupe d'agriculteurs créait l'association SOS Paysans en difficulté pour qu'aucun paysan ne reste au bord du chemin ... Association devenue aujourd'hui Solidarité Paysans Lorraine.

Depuis 30 ans, des agriculteurs sont solidaires d'autres agriculteurs confrontés à des difficultés. Solidaires en les accompagnant, à leur demande, dans une démarche essentiellement humaine, qui redonne confiance et restitue « le pouvoir » d'agir.

Aujourd'hui, c'est une équipe de 20 bénévoles et 2 salariés qui accompagne 132 personnes sur 92 exploitations (données 2022). L'enthousiasme, qui nous anime tous, c'est de croire que chacun(e) a les ressources pour passer un cap difficile. Personne n'est à l'abri d'une difficulté. Personne n'est entièrement responsable de cette difficulté. Le contexte agricole, les aléas climatiques, ... accentuent la pression, exigent de s'adapter.

Eh bien, malgré ce contexte parfois morose, cette journée des 30 ans, nous la voulons festive et joyeuse. Avec nos partenaires, nous souhaitons créer un lieu d'échange sur la naissance d'une autre agriculture.

Alors, venez nombreux faire la fête avec nous ce 10 juin.

Bernard BABIN

Aléas climatiques, conjoncture instable : Comment les prendre en compte dans nos accompagnements ?

Le 09/02/2023 avait lieu notre AG à Maizières-les-Vic. Nous souhaitions profiter de ce moment pour aborder la nécessaire adaptation des agriculteurs aux fluctuations de l'environnement de leur exploitation (aléas climatiques, conjoncture économique, ...). Antoine LAMARLE (agriculteur AB à Inor 55) et Laurent CHEVRIER (agriculteur conventionnel à Florémont 88) nous ont présenté leur système respectif. Par groupe nous avons ensuite réfléchi aux questions suivantes :

1- Quelles sont les forces de ces 2 systèmes pour faire face aux fluctuations de l'environnement de l'exploitation ?

Faire partie d'un groupe d'échange de pratiques ; avoir un système cohérent ; diversifier ses activités ; chercher à produire à moindre coût ; connaître ses chiffres.

2- <u>De quels outils dispose un agriculteur pour aider sa prise de</u> décision ?

S'appuyer sur les groupes de travail ; se former en permanence ; tester à petite échelle avant de mettre en place sur la totalité de l'exploitation.

3- Quels enseignements SPL peut en retirer pour ses

accompagnements?
Inciter l'agriculteur à faire partie d'un réseau; inviter à maintenir des choix constants pour l'exploitation malgré les aléas.



# 30 ans d'accompagnement auprès des agriculteurs, ca se fête!

2023 sera l'année des 30 ans d'action de SPL. Nous souhaitons profiter de cet anniversaire pour organiser une journée festive sur le thème « autre agriculture, autre société, autre monde : agissons ensemble ».

A cette journée, nous et nos partenaires (CCFD-Terre Solidaire, ARDEAR, Bio en Grand Est, Terre de Liens, ...) vous proposerons des animations, un marché de producteurs, des conférences, un concert de Marie Coutant, ...

Nous vous attendons nombreux à cette journée ouverte au grand public :

Le samedi 10 juin 2023 A la ferme du lycée agricole de Pixerécourt (Malzéville 54)

## Réforme de la PAC : quelles incidences pour les maraîchers ?

La nouvelle PAC 2023 apporte du nouveau pour les maraîchers via l'aide couplée maraîchage et petits fruits.

#### Conditions pour l'obtention de l'aide :

- Etre agriculteur actif c'est-àdire assuré ATEXA en non salarié;
- Cultiver au moins 0,5 ha de légumes frais ou de petits fruits rouges;
- Exploiter une SAU maximum de 3 ha;
- Posséder et activer au moins 0,5 DPB (droits à paiement de base).



#### Infos complémentaires :

- Une aide entre 1 500 et 1 800 € /ha;
- L'aide couplée maraîchage et petits fruits s'ajoute aux autres aides PAC;
- Pour les fermes en bio ou en conversion, cette aide n'a pas d'incidence sur les paiements CAB ou MAB ou sur le crédit d'impôt bio;
- La transparence GAEC s'applique (3 ha par associé).

ш

I

 $\propto$ 

ш

#### Février 2023

Obtenir et activer des DPB sur des surfaces comprises entre 0,5 et 3 ha.

#### Février-mars 2023

Demander des codes telePAC, auprès de la DDT, si vous n'en possédez pas déjà.

#### Du 15/04/2023 au 15/05/2023

Faire une déclaration PAC et y demander l'aide couplée maraîchage et petits fruits.

## Intervention au lycée de Courcelles-Chaussy

En décembre 2022, 2 bénévoles et une salariée sont intervenus auprès des BPREA (spécialité maraichage) du lycée agricole de Courcelles-Chaussy.

Il y avait 4 groupes de 5 élèves. Chaque groupe réfléchissait à ses questions du jeu de l'oie « gestion de l'exploitation » et exprimait ensuite ses réponses aux autres. Les autres groupes pouvaient compléter les réponses ou expliquer un autre point de vu.

Nous avons également pris un temps pour présenter SPL et répondre aux questions. La classe s'est montrée très intéressée par notre action et réceptive au fait que chacun peut rencontrer des difficultés et qu'il ne faut pas avoir honte de demander de l'aide.

# Du changement dans les déclarations fiscale et sociale

#### Avant 01/01/2023:

Un agriculteur devait faire **deux** déclarations de revenus :

- Une auprès des impôts pour le calcul de l'impôt sur le revenu;
- Une auprès de la MSA pour le calcul des cotisations sociales.

#### A partir du 01/01/2023 :

L'agriculteur doit faire **une** déclaration de revenus auprès des impôts. Il devra compléter la nouvelle rubrique « sociale ». Les impôts transmettront à la MSA les données nécessaires aux calculs des cotisations sociales.

### Agenda

**10/06/2023** : journée festive des 30 ans de SPL à la ferme du lycée agricole de Pixerécourt (54 220 Malzéville)

#### Nous contacter

- **2** 03 29 35 33 17 | 06 74 71 04 85
- ⊠ solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr
- @ https://solidaritepaysans.org/lorraine